

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le 
ID : 974-249740101-20221207-2022_145_BC_10-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

—————
Séance du 5 décembre 2022
—————

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ DÉCEMBRE à 14 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_145_BC_10
Plan de financement 2023 pour
l'animation et le fonctionnement de
TERH GAL OUEST

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 13

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
29 novembre 2022

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/12/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_145_BC_10 : PLAN DE FINANCEMENT 2023 POUR L'ANIMATION ET LE FONCTIONNEMENT DE TERH GAL OUEST

Le Président de séance expose :

Le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), sous-mesure du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), a été confié par le Conseil Départemental à TERH GAL OUEST (Territoire Rural des Hauts - GAL Ouest), composé d'acteurs privés et publics des Hauts de l'Ouest. Le TCO, en partenariat avec les chambres consulaires, le Parc National et l'association AD2R, constitue la structure porteuse du Groupe d'Action Locale Ouest (GAL Ouest).

Une enveloppe globale de 9 millions d'euros de dépenses publiques est gérée par TERH GAL OUEST sur la période d'exécution du programme : 2016 – 2025. Pour rappel, les enveloppes sont réparties comme suit :

Maquette financière de TERH GAL OUEST

| | Subventions publiques (FEADER + Contrepartie nationale) | | |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------|
| | Total enveloppe attribuée 2016-2025 | Engagé au 30/09/2022 | Taux d'engagement au 30/09/2022 |
| Projets engagés | 6 710 250 € | 6 384 056 € | 95 % |
| Frais d'animation et de fonctionnement de l'équipe administrative (*) | 2 249 762 € | 1 825 815 € | 81 % |
| Soutien préparatoire | 10 000 € | 10 000 € | 100 % |
| Projets de coopération (**) | 122 216 € | 0 € | 0 % |
| TOTAL | 9 092 229 € | 8 219 871 € | 90 % |

() montant des frais de fonctionnement de TERH GAL OUEST limité à 25 % de l'enveloppe totale soit 2,2 millions d'euros.*

*(**) 100 000 € devraient être engagés sur cette ligne coopération en 2023, soit un taux d'engagement escompté de 82%.*

Afin de garantir une animation optimale de la stratégie du GAL Ouest et d'assurer un fonctionnement efficace du programme, une équipe pluridisciplinaire a été constituée, composée de 5 agents du TCO, d'1 agent de la Chambre d'agriculture et d'1 agent de la Chambre de métiers et d'artisanat. Cette équipe est basée à Vue Belle (La Saline) dans des locaux propriété du TCO.

Les agents issus des chambres consulaires sont rémunérés par leur structure d'origine et travaillent à temps plein sur LEADER. Des conventions de partenariat entre le TCO, la Chambre d'agriculture et la Chambre de métiers et d'artisanat ont été signées.

Le TCO présentera au service instructeur du FEADER une demande de subvention et une demande de paiement globale. Les chambres consulaires ont la possibilité de présenter des demandes d'acomptes sur subventions au TCO pour l'année 2023.

Le budget de fonctionnement prévisionnel de l'équipe TERH GAL OUEST pour l'année 2023 se décompose de la manière suivante :

**Plan de financement prévisionnel 2023
pour l'animation et le fonctionnement de TERH GAL OUEST**

| | Montant HT |
|-------------------------------------------------|---------------------|
| Frais de personnel * | 443 184,82 € |
| Charges de structure (15%) | 66 477,72 € |
| Total fonctionnement TERH GAL OUEST 2023 | 509 662,54 € |

() dont 108 000 € pour les 2 agents des chambres consulaires.*

Ces charges prévisionnelles feront l'objet d'une demande de financement à hauteur de 100 %, comme précisé dans la mesure 19.4.1 du FEADER.

Cependant, l'enveloppe totale dédiée au fonctionnement sur le programme LEADER 2014 – 2022 étant limitée à 2 249 762 €, le service instructeur ne devrait prendre en compte qu'une subvention de l'ordre de 302 550 €.

Les demandes de paiement des frais de fonctionnement de TERH GAL OUEST pour 2020 et 2021 étant toujours en cours d'instruction, il est préférable de déposer une demande de subvention pour le montant total de la masse salariale de l'équipe pour l'année 2023. Le service instructeur retiendra le montant adéquat à payer.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/11/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 17/11/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER le plan de financement pour l'animation et le fonctionnement de TERH GAL OUEST pour l'année 2023 pour un montant maximal de 509 662,54 €,**
- **AUTORISER le Président à solliciter un financement auprès du Conseil Départemental au titre de la mesure FEADER n°19.4.1 « Actions d'animation, de formation et d'acquisition de compétences »,**
- **AUTORISER le Président à signer toutes les conventions et actes nécessaires à l'exécution de la présente affaire.**

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le

The logo for SLO (Société de Logement de l'Orne) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or swoosh underneath the letters.

ID : 974-249740101-20221207-2022_145_BC_10-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Le Port

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président